

Objet : Vitesse excessive

La Cadière d'Azur le 5 Janvier 2012

Monsieur le Maire,

Je vous fais suivre une pétition qui s'est constituée spontanément et qui m'a été remise afin de vous la soumettre. Je tiens à vous signifier que la plupart des pétitionnaires ne sont pas adhérents de notre association. Ceci précisé, afin que vous preniez la juste mesure de la demande, réitérée.

« L'incivisme de quelques-uns ne doit pas mettre en péril la plupart » et « La réglementation ne doit pas servir les contrevenants ».

Face à ce « je-m'en-foutisme » qui grandit, je vous redemande au nom du CIQ et des « riverains du Chemin du Pas d'Antuni », d'instaurer la « contrainte pour tous » par la pose de ralentisseurs aux endroits réputés notoirement dangereux ou ayant le potentiel de l'être.

Sur nos Procès-verbaux d'AGO 2009 et 2010 et en votre présence, nous avons déjà porté à votre connaissance le caractère accidentogène de certains secteurs du village. Des demandes de poses de ralentisseurs vous ont même été faites... sans résultat nous l'avons constaté.

Le Chemin du Pas d'Antuni cumule tous les dangers :

- Virage sans visibilité
- Zone régulièrement inondée
- Eclairage inexistant
- Fréquentation accrue (logements sociaux)

Restant « une nouvelle fois » à votre disposition pour l'examen de la situation et dans l'attente, recevez Monsieur le Maire mes respectueuses salutations.

Thierry MARTIN
Président du CIQ-Le Défends